Informations de base

1998/2163(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Les relations avec les pays et territoires d'outre-mer PTOM, les ACP et les régions ultrapériphériques **Subject** 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer 6.40.06 Relations avec les pays ACP, conventions et généralités **Zone géographique** Pays ACP	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	ALDO Blaise (UPE)	02/09/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Politique régionale	CASTAGNÈDE Bernard (ARE)	22/09/1998
PECH Pêche	SOUCHET Dominique F.C. (I-EDN)	02/09/1998

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/1999	Vote en commission		Résumé
21/01/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0036/1999	
10/02/1999	Débat en plénière		
11/02/1999	Fin de la procédure au Parlement		
28/05/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2163(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/4/10345

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0036/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0004	21/01/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0119/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0284-0439	11/02/1999	Résumé

Les relations avec les pays et territoires d'outre-mer PTOM, les ACP et les régions ultrapériphériques

1998/2163(INI) - 11/02/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Blaise ALDO (UPE, F), le Parlement européen insiste pour que la dimension géographique de l'Union européenne, au travers de ses régions ultrapériphériques et de ses PTOM, soit davantage prise en compte et valorisée. Il souhaite que la coïncidence des réformes à venir sur les relations à l'égard des ACP, des PTOM et des RUP permette à ces trois entités de mettre en place des partenariats décentralisés dans le cadre de futurs accords régionalisés ACP-UE. Le Parlement demande la création d'un Fonds européen pour le développement des PTOM (FEDEPTOM), alimenté à partir du budget communautaire et distinct du FED, pour réaliser les objectifs de développement économique et social des PTOM que l'Union s'est fixés, et mieux adapté aux réalités institutionnelles et administratives locales. La résolution se prononce en faveur du maintien du régime commercial actuel de libre accès total et illimité pour les produits en provenance des PTOM ainsi que de la règle du cumul d'origine ACP-PTOM.